



PROGRAMME FORMATION MAC SST

MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPÉTENCES

SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

(suivant référentiel INRS V05/2024)

Réf	MAC SST
Durée	1 jour – 7h
Tarif	150€ HT/ stagiaire
Accès	Sous 3 semaines, consultez nos dates de formation : ipal Formation
Nombre de participants	4 à 8 personnes. En dessous de 4 participants, la formation n'est plus possible.
Prérequis	Être titulaire du certificat de Sauveteur Secouriste du travail (SST) Présentation obligatoire de la précédente carte de secouriste
Contact	Tanya DARI 01 56 72 92 45 formation@ipal.fr ipal.fr
Accessibilité	Nos formations sont conçues pour être accessibles au plus grand nombre. Toutefois, certaines d'entre elles nécessitent la réalisation de séquences pratiques pour être validées. Une évaluation préalable sera effectuée avant l'inscription afin de déterminer les conditions de faisabilité de la formation.



Objectifs :

- Réactualiser les compétences du SST selon le référentiel de la formation initiale
- Répondre aux recommandations du réseau prévention

Programme de formation :

- **Protéger** la victime et les témoins : recherche des risques persistants (électrisation, écrasement, incendie ou explosion, asphyxie) et suppression du danger ou éloignement de la victime
- **Examiner** : observation des fonctions vitales et **Empêcher l'aggravation** de la victime et préserver son intégrité physique en attendant l'arrivée des secours spécialisés
- **Alerter ou faire alerter** : organisation des secours dans l'entreprise et des secours publics
- **Secourir** : constat et conduite à tenir.

Modalités pédagogiques :

- Formation à dominante pratique par des mises en situation
- Démonstrations d'apprentissages et conduites à tenir

Moyens techniques :

- Supports pédagogiques remis au stagiaire
- Matériels de simulation (défibrillateur...)
- Mannequins et accessoires individuels (masques, sacs pulmonaires)
- Plan d'intervention SST
- Plan d'actions prévention

Moyens d'encadrement :

- Les formateurs sont certifiés formateur SST par le réseau INRS / AMRP et à jour de leur formation.

Validation :

- Épreuves formatives tout au long de la formation et épreuve certificative en fin de formation
- Être présent sur la totalité de la durée de la formation
- En cas d'évaluation favorable, un nouveau certificat de SST valable 24 mois est délivré. Dans le cas contraire, il est conseillé de suivre de nouveau une formation initiale.